

## DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

### Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, M. GUERZOU Abderhamane (arrivé à 20h50), M. MOREAU Patrick, M. REBEYROLLE Pascal, M. FOIREST Pierre, Mme HAZEBROUCK Nicole, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, M. LEBON Bernard, Mme CHABOT Elisabeth, M. CARTEADO Stéphane, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme LANNOYE Delphine, Mme RINALDELLI Michelle, M. LACASSAGNE Sylvain

### Pouvoirs :

Mme HERLEM Marlène donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel  
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à M. GARBE Alain  
M. MORTEO Jean-Jules donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine  
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane  
Mme BEAUMELOU Marie donne pouvoir à M. BOUCHEZ Joël  
M. RATIEUVILLE Valentin donne pouvoir M. BARROCA Joaquim  
Mme BOUCHENE Nadia donne pouvoir à Mme LANNOYE Delphine  
M. LABBAS Mohamed donne pouvoir à M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani

### Absents :

Mme NEZAR Houria  
Mme MORTAGNE Isabelle  
Mme VASSEUR Corinne  
Mme TRABON Indi  
M. LOMBARD Sébastien  
M. Patrick PREMEL

Formant la majorité des membres en exercice

M. ANTY Olivier a été élu secrétaire de séance

- Date de convocation : 02/04/2024
- Date d'affichage : 29/03/2024
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de pouvoirs : 8
- Nombre d'absents : 6

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Délibération n° 2024-018 : Budget CCHVO - Approbation du Compte Administratif 2023**

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2024-017 adoptée au cours de la présente séance, approuvant le Compte de Gestion 2023 de la CCHVO de Madame la Trésorière de L'Isle-Adam, conforme au compte administratif,

**Vu** les réunions de la Commission des Finances des 4 et 25 mars 2024,

**Vu** la présentation du compte administratif 2023 de la CCHVO accompagnée du compte administratif complet,

**Considérant** l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget Principal de l'exercice 2023,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,  
Après en avoir délibéré,

La Présidente, ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote du compte administratif, le Conseil Communautaire siège sous la Présidence de Joël BOUCHEZ, 1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué aux Finances, conformément à l'article L.5212-16.

## DECIDE

**Article 1 : APPROUVE** le compte administratif 2023 de la CCHVO tel que présenté dans le document ci-joint et arrêté comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Solde	Résultat de fonctionnement
Exercice 2023	19 388 748.62	17 557 820.79	<b>1 830 927.83</b>	<b>2 562 550.44</b>
Résultat reporté N-1	731 622.61		<b>731 622.61</b>	
<b>Résultat total</b>	<b>20 120 371.23</b>	<b>17 557 820.79</b>	<b>2 562 550.44</b>	

Investissement	Recettes	Dépenses	Solde	Résultat d'investissement
Exercice 2023*	3 772 847.30	1 464 374.03	<b>2 308 473.27</b>	<b>4 966 961.12</b>
Résultat reporté N-1	2 658 487.85		<b>2 658 487.85</b>	
Restes à réaliser 2023	464 745.80	1 134 058.56	<b>-669 312.76</b>	
<b>Résultat total avec RAR</b>	<b>6 896 080.95</b>	<b>2 598 432.59</b>	<b>4 297 648.36</b>	

\* Hors prise en compte des restes à réaliser

<b>Résultat global</b>	<b>6 860 198.80</b>	<b>7 529 511.56</b>
------------------------	---------------------	---------------------



**Article 2 : DONNE QUITUS** à la Présidente, pour la gestion de l'année 2023

**Adoptée par :**  
**A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Catherine BORGNE  
Présidente

Olivier ANTY  
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le : 11/04/2024  
Affiché le : 11/04/2024  
Publié le : 11/04/2024

Signé – par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Laurent ASTRUC

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).  
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.télérecours.fr>).